

Réunions du printemps 2018 des comités consultatifs du conseil d'administration d'AJO : Mises à jour et analyse de l'environnement

SERVICE DES POLITIQUES ET DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUE

PRINTEMPS 2018



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Table des matières

Mise à jour du printemps 2018 : Le point sur la situation d'AJO	3
Répondre aux lacunes et aux défis	5
Contexte financier actuel	6
Possibilité d'augmentation et d'amélioration des services	7
Processus de planification stratégique à long terme	8
Renouvellement des comités consultatifs	9
Stratégie de justice applicable aux Autochtones	12
Stratégie en matière de santé mentale	13
Stratégie en matière de violence familiale	14
Stratégie pour la mise en liberté provisoire	15
Communautés racialisées	16
Stratégie en droit carcéral	17
Services en droit criminel	18
Services en droit de la famille	19
Services en droit des réfugiés et de l'immigration	20
Programme des causes types	21
Services juridiques et financement des cliniques	22
Services en français	23
Analyse environnementale	24
Annexe : Compte rendu sur les avis des réunions de l'automne 2017	27



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Mises à jour d'AJO

Mise à jour du printemps 2018 : Le point sur la situation à AJO

- Janvier : [Une nouvelle clinique juridique indépendante](#), soit le Black Legal Action Centre, est constituée pour répondre aux besoins juridiques des Ontariennes et Ontariens noirs. La nouvelle clinique est dotée d'un conseil d'administration intérimaire et des consultations communautaires guideront l'élaboration de son mandat complet et de la portée de ses activités.
- Février : Le budget fédéral du 27 février 2018 renfermait de bonnes nouvelles : il prévoyait un engagement de financement ponctuel d'une somme supplémentaire de 12,8 millions de dollars pour les services d'aide juridique aux demandeurs d'asile en 2018-2019. La quote-part d'AJO de ce nouveau financement ponctuel l'aidera à répondre à la demande croissante de services dans ce domaine.
- Avril : Les seuils d'admissibilité financière aux services de certificat et aux services des avocats de service et des cliniques ont augmenté de 6 % le 1^{er} avril 2018. Il s'agissait de la cinquième hausse consécutive depuis 2014. [Ces augmentations](#) reflétaient l'engagement continu pris par la province d'élargir l'admissibilité à l'aide juridique.
- Avril : Depuis le 1^{er} avril 2018, [AJO demande aux auteur\(e\)s de demande d'aide juridique d'indiquer leur race](#). La collecte de ces données aidera AJO à améliorer la prestation des services et à créer les types de programmes dont certains groupes racialisés ont besoin.
- Avril : Le 3 avril 2018, AJO a annoncé que [les cliniques juridiques communautaires et les sociétés étudiantes d'aide juridique dans la province recevront un financement supplémentaire de 7,3 millions de dollars](#) en 2018-2019 destiné à fournir des services aux clients à faible revenu à l'échelle de la province. Ce financement permettra également à ces sociétés étudiantes d'offrir de nouveaux services en droit de la famille. Les comités consultatifs d'AJO et les intervenants du système de justice ont souligné à quel point ces services sont précieux.

Réponse aux lacunes et aux défis

- L'environnement interne d'AJO présente souvent des défis, car l'organisme doit :
 - Faire preuve de souplesse tout en répondant à l'évolution de la demande des services;
 - Être en mesure de relever les défis techniques et opérationnels;
 - Fournir les services dans le cadre des ressources disponibles.
- Parmi les défis auxquels AJO est amenée à répondre, on compte les suivants :
 - Des délais d'attente plus longs qu'à l'accoutumée pour les personnes qui téléphonent au centre d'appels d'AJO, le Centre de services aux clients et aux avocats
 - ▶ Ce problème est pris très au sérieux et AJO a fait de sa résolution une priorité. Il y aura des améliorations sensibles au cours du prochain mois ou des deux prochains mois, alors que de nouveaux membres du personnel sont embauchés et formés. Entre-temps, le centre d'appels continue de fournir des services à plus de 1 200 clients de niveau 1 et à plus de 375 clients de niveau 2 chaque jour.
 - Long délai de réponse pour les utilisateurs du nouveau système de gestion de l'information des cliniques (SGIC)
 - ▶ AJO a mandaté un cabinet d'experts-conseils ayant de l'expertise dans le logiciel qu'utilise le SGIC. Ce cabinet a commencé à travailler en collaboration avec AJO en février 2018 pour corriger les problèmes qui affectent le nouveau système.
 - ▶ AJO utilise une combinaison de fonds des cliniques non dépensés en 2016-2017 (2 148 M\$) ainsi qu'un investissement additionnel (732 000 \$) pour régler les problèmes qui touchent le SGIC et pour remplacer les ordinateurs vieillissants des cliniques et mettre à niveau leurs logiciels.

Contexte financier actuel

- Au cours des deux dernières années, AJO a fait face à de graves difficultés financières, principalement en raison d'une demande supérieure à celle prévue pour les services en droit des réfugiés de même qu'en raison de l'élargissement des critères juridiques d'admissibilité pour les services de certificats introduit en 2015 dans le cadre de l'élargissement de l'admissibilité financière.
- La situation financière d'AJO s'est maintenant améliorée en raison de l'engagement du gouvernement fédéral de fournir un financement ponctuel additionnel pour les services en droit des réfugiés en octobre 2017, et aussi en raison de l'augmentation du revenu provenant de la Fondation du droit à la suite de deux augmentations des taux d'intérêt de la Banque du Canada en juillet et septembre 2017.
- Le fait que le gouvernement fédéral se soit engagé à fournir un nouveau financement ponctuel pour les services en droit des réfugiés en 2018-2019 et que ces fonds figurent dans le budget fédéral de février 2018 signifie qu'AJO ne prévoit pas que la situation à laquelle elle faisait face au cours de l'année 2017-2018 se reproduise. À l'époque, le financement relatif à ces services avait été épuisé et AJO envisageait une interruption des services.

Possibilité d'augmentation et d'amélioration des services

- En raison de l'amélioration de sa situation financière, AJO aura des fonds disponibles pour l'augmentation et l'amélioration des services pour l'exercice financier 2018-2019 et les suivants.
- La planification relative à de nouvelles initiatives devra être guidée par les conseils fournis dans l'[Examen d'Aide juridique Ontario](#) indépendant d'avril 2017 mené pour la province par Deloitte en réponse au déficit budgétaire d'AJO en 2016-2017. Dans le cadre de cet examen, AJO a reçu la recommandation suivante :
 - « Procéder avec prudence quand il s'agit d'élargir les services de manière à se donner la souplesse nécessaire pour s'adapter aux fluctuations budgétaires [...] En procédant avec plus de prudence et de manière graduelle pour l'introduction des futurs changements liés aux critères financiers juridiques de l'admissibilité, on courrait moins de risques de dépassement budgétaire ».

Processus de planification stratégique à long terme d'AJO

- En 2018-2019, AJO élaborera son plan stratégique quinquennal.
- Le processus est dirigé par le conseil d'administration et la haute direction d'AJO.
- Il comportera des consultations auprès des fournisseurs de services, des partenaires du système de justice, d'autres intervenants externes, la direction et le personnel.
- Les comités consultatifs seront consultés dans le cadre de ce processus.
- Le plan rétablira et confirmera la vision, les valeurs et les priorités d'AJO pour la promotion de l'accès à la justice au cours des cinq prochaines années.

Mise à jour sur le renouvellement des comités consultatifs

- Le mandat 2015-2017 des comités a pris fin en décembre 2017.
- En décembre 2017, le conseil d'administration d'AJO a constitué un nouveau comité consultatif, soit le Comité consultatif sur les questions concernant les communautés racialisées. AJO est désormais dotée de neuf comités consultatifs du conseil d'administration.
- Les membres des comités nommés pour le mandat 2018-2020 sont répartis de la façon suivante :
 - 68 membres sortants
 - 80 nouveaux membres
- [Les renseignements concernant les comités consultatifs](#), y compris leurs mandats et les procès-verbaux des réunions, se trouvent sur le site Web d'AJO.

Sondage auprès des membres des comités consultatifs 2015-2017

- Dans le cadre du processus de renouvellement des comités, AJO a invité les membres 2015-2017 à remplir un bref sondage en ligne. Le taux de réponse était d'environ 20 %.
 - 73,3 % des répondants étaient « très satisfaits » ou « satisfaits » de leur expérience globale à titre de membres d'un comité consultatif.
 - 100 % des répondants étaient « très satisfaits » ou « satisfaits » du soutien qu'ils ont reçu de la part du personnel à titre de membres d'un comité consultatif.

Commentaires rattachés au sondage auprès des comités consultatifs

- On a également demandé aux membres de faire des commentaires sur leur expérience à titre de membres d'un comité consultatif et sur les possibilités d'amélioration. Certains commentaires des membres sont reproduits ci-dessous :
 - Il semble que nous avons à parcourir beaucoup d'informations importantes en très peu de temps. Certains éléments méritent une discussion un peu plus longue.
 - Je recommanderais d'offrir davantage de possibilités de véritable participation à titre consultatif au lieu d'être seulement le destinataire de renseignements sur les plans futurs.
 - Établir des objectifs [...] J'estime que le comité n'a pas eu l'effet sur les politiques qu'il aurait dû avoir. Le comité est composé de plusieurs personnes très chevronnées qui ont de vraies réponses à de vrais problèmes.
 - Mon expérience du comité serait grandement améliorée si je pouvais constater que des réponses ou des améliorations concrètes sont apportées aux préoccupations soulevées au nom de personnes qui tentent d'accéder à Aide juridique Ontario ou d'utiliser Aide juridique Ontario.
 - Les stratégies (mise en liberté provisoire, santé mentale, communautés racialisées, etc.) sont formulées de façon exhaustive et bien raisonnée. Ce qui pourrait être utile à l'avenir, ce serait d'établir des cibles pour les résultats clés envisagés.

Mise à jour sur la Stratégie de justice applicable aux Autochtones

- La Stratégie de justice applicable aux Autochtones est actuellement :
 - En voie d'examen et de renouvellement, un processus qui comporte les deux volets suivants :
 - ▶ Une évaluation des dix premières années de la Stratégie;
 - ▶ L'élaboration d'un plan stratégique pour guider la Stratégie à l'avenir.
 - En voie d'élaboration d'autres initiatives, notamment :
 - ▶ Concevoir un programme de formation en matière de protection de l'enfance pour les membres du personnel d'AJO qui apportent une aide aux clients autochtones; une évaluation des besoins de formation est en cours.
 - ▶ Entreprendre une évaluation des services de rédaction de rapports de type *Gladue*. Cette évaluation consiste notamment à obtenir, si possible, la participation du ministre du Procureur général, et à faire en sorte que la portée de l'évaluation soit suffisamment large pour déterminer si les services *Gladue* dans leur ensemble ont leur effet escompté.

Mise à jour sur la Stratégie en matière de santé mentale

- Détermination du bien-fondé pour le financement des appels à la CCC : le bien-fondé a été réintroduit le 20 novembre 2017 et AJO travaille activement pour faire en sorte que l'ajout d'un processus administratif du fait de la détermination du bien-fondé ne cause pas de délais indus aux procédures d'appel.
- Le guide d'appel à la CCC est maintenant disponible sur LAO LAW (réservé aux avocats inscrits sur les listes) et a été fourni aux membres des comités régionaux (dans les deux langues officielles).
- De la formation en matière de santé mentale pour les avocats en droit de la famille est en voie d'élaboration. Elle se trouve actuellement à l'étape de la consultation. Une séance de formation aura lieu au plus tard à la fin de 2018.
- Analyse de la possibilité d'élargir les soutiens juridiques en matière de tutelle légale, notamment un programme pilote de fin de vie et l'élargissement des certificats accordés pour des affaires de droit civil touchant la santé mentale.
- La libération d'une personne détenue effectuée dans le cadre *Distant Court Program* (auparavant programme de sac rouge) sera lancé tout prochainement (le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels effectue un examen définitif avant le lancement).
- Le rapport d'évaluation de mi-mandat du Hamilton Legal Outreach Project, un projet de sensibilisation, a donné lieu à une augmentation du soutien du SSM pour cette initiative.

Mise à jour sur la Stratégie en matière de violence familiale

- Après des mois de consultations auprès des personnes survivantes, des travailleurs de refuge et d'autres membres du personnel de première ligne des services juridiques et communautaires, le plan d'action de la Stratégie en matière de violence familiale d'AJO a été lancé le 12 septembre 2017 et communiqué à des dizaines d'intervenants en Ontario.
- Réalisations de la première année :
 - En novembre 2017, des améliorations ont été apportées au processus d'évaluation pour aider AJO à cerner toutes les formes de violence familiale. AJO a élaboré et offert une formation à tout son personnel de première ligne.
 - En avril 2018, AJO a apporté des améliorations à son outil « Trouver un avocat » sur son site Web public. Les fonctions supplémentaires renferment la possibilité de choisir un deuxième domaine de droit et de centrer sa recherche sur les avocats inscrits sur les listes dans le domaine de la violence familiale.
 - Poursuite de la formation en matière de VF en personne aux nouveaux membres du personnel et aux avocats inscrits sur les listes.
- Travaux en cours :
 - La SVF met à jour et améliore le programme d'autorisation de deux heures sur la violence familiale, de sorte qu'il est plus facile, grâce à la technologie, pour les organismes partenaires de fournir aux clients des autorisations de deux heures concernant des conseils d'avocats en matière de violence familiale.
 - La SVF continue d'œuvrer à l'amélioration de la gestion du groupe.

Mise à jour sur la Stratégie pour la mise en liberté provisoire

- Réussites de la Stratégie pour la mise en liberté provisoire :
 - R c. Tunney : Une affaire de révision de mise en liberté provisoire plaidée par le chef des avocats de service à Newmarket, dont la décision a mené au « Protocole de Newmarket » – un processus à deux volets de mise en liberté provisoire qui rend cette dernière plus rapide et plus équitable.
 - ▶ AJO a envoyé une « Note de pratique Tunney » à tous les bureaux des AS pour faire en sorte que les AS militent en faveur du Protocole de Newmarket.
 - ▶ AJO a facilité des dîners-causeries pour les AS et les avocats du secteur privé sur Tunney.
 - Réussites du programme de coordonnatrice et coordonnateur des dossiers de mise en liberté sous caution : preuve anecdotique de la première année
 - ▶ Les coordonnateurs ont rationalisé la communication d'information entre les intervenants.
 - ▶ Les coordonnateurs filtrent les dossiers et classent par ordre de priorité les mises en liberté provisoires qui sont « prêtes à aller de l'avant » pour que chaque comparution à une enquête sous caution fasse progresser l'affaire.
 - Réussites de l'AS en milieu carcéral (ASMC) : preuve anecdotique de la première année
 - ▶ L'ASMC a relevé des lacunes dans les services offerts aux personnes en détention provisoire et trouve des façons uniques de les combler (p. ex. plans de mise en liberté provisoire, conseils juridiques sommaires, demandes auprès des tribunaux).

Mise à jour sur la Stratégie à l'intention des communautés racialisées

- Entre novembre 2017 et avril 2018, l'équipe de la Stratégie à l'intention des communautés racialisées (SCR) a effectué plus de 40 consultations auprès d'organismes communautaires qui servent les membres des communautés racialisées. Les membres du public ont également été encouragés à présenter des observations écrites avant la date d'échéance du 31 mars 2018. La SCR produira un rapport résumant les commentaires reçus des clients et des fournisseurs de services en mai 2018.
- Le 1^{er} avril 2018, AJO a commencé à recueillir et consigner des renseignements fondés sur la race auprès des personnes qui sollicitent des certificats ou qui reçoivent des services en droit criminel de la part des avocats d'AJO. Pour préparer le lancement, entre janvier et avril 2018, AJO a donné des séances de formation d'une journée sur des notions comme la sensibilité culturelle et les préjugés inconscients à environ 700 employés de première ligne.
- En juillet 2017, par suite des commentaires reçus lors de consultations communautaires antérieures, AJO a conclu des accords de financement avec le TAIBU Community Health Centre (TAIBU) et le Somali Centre for Family Services (SCFS) pour fournir des services juridiques aux jeunes Noirs en conflit avec le système d'éducation (c.-à-d. confrontés à une suspension ou à l'expulsion). TAIBU et SCFS ont commencé à desservir des clients à l'automne 2017.

Mise à jour sur la Stratégie en droit carcéral

- Les consultations auprès des intervenants du secteur correctionnel se sont poursuivies et étaient particulièrement axées sur des groupes vulnérables, c.-à-d. les Noirs et d'autres communautés racialisées, les communautés autochtones et les personnes aux prises avec des troubles de santé mentale.
- AJO continue de nouer des relations locales et a récemment rencontré le HSJCC provincial, le HSJCC de l'Est, la JHSO à Peterborough et à Kingston, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry ainsi que son volet torontois.
- Voici certaines initiatives en cours ou en voie de planification :
 - Un projet pilote de services intégrés à Vanier/Maplehurst par l'intermédiaire de la clinique juridique communautaire de Halton;
 - Un projet pilote d'évaluation des besoins et des services dans le district du Centre-Est et de l'Est;
 - Un projet pilote d'accompagnement de la personne détenue dans la prise de contact vers des ressources adaptées à ses besoins et la collecte de données sur les besoins des détenus par l'avocat de service en milieu carcéral;
 - La liaison avec le Bureau du ministre au MCSCS pour favoriser la participation d'AJO dans les discussions sur les politiques correctionnelles.

Mise à jour sur les services en droit criminel

Soutenir les avocats du secteur privé :

- Consultation sur les normes des avocats inscrits sur la liste en droit criminel pour adolescents et des avocats inscrits sur la liste en droit criminel pour les personnes qui ont des troubles de santé mentale en vue d'appuyer le secteur privé et de garantir des services juridiques de qualité.
- Élaboration de webinaires et de Questions et réponses concernant « le logiciel de facturation et Aide juridique en ligne » pour répondre aux préoccupations et questions des avocats du secteur privé et création d'un nouveau formulaire « interactif » d'inscription aux listes d'avocat.
- Élaboration d'un site Web consacré au droit criminel pour les avocats œuvrant dans ce domaine renfermant des mises à jour en droit, des ressources destinées à la FJP, des conseils concernant la facturation et Aide juridique en ligne et des Questions et réponses sur le processus d'inscription à une liste.

Soutenir les avocats de service :

- Élaboration des lignes directrices de pratiques exemplaires pour les avocats de service qui désirent assister un accusé dans des procédures non liées à la mise en liberté provisoire et qui ont peut-être déjà un avocat. AJO tient des discussions à l'interne et à l'externe avec le secteur privé pour élaborer des pratiques exemplaires similaires dans le contexte de la mise en liberté provisoire.

Moderniser la cour criminelle

- AJO a participé et fait des présentations à des réunions sur la modernisation des tribunaux ontariens avec d'autres intervenants en droit criminel pour déterminer et mettre en œuvre des façons de moderniser la cour criminelle, notamment des procédures rationalisées de présentation de demandes de certificats pour les détenus.

Analyse stratégique des nouvelles lois

- AJO a mené des analyses d'impact de la nouvelle *Loi contre la traite de personnes* et de l'effet sur les services qui en découlent. AJO continue de suivre l'évolution législative et rédigera une analyse d'impact sur la nouvelle loi fédérale sur la justice (C-75) et sur la nouvelle *Loi sur le cannabis* (C-45) parmi d'autres lois qui influenceront les services en droit criminel.

Mise à jour sur les services en droit de la famille

- Rapport de la Commission Motherisk
 - Un sommaire et une analyse des recommandations du rapport final de la Commission Motherisk, intitulé Pas d'impact mineur, qui a souligné les recommandations visant ou touchant indirectement AJO, a été préparé pour la haute direction d'AJO. AJO examine les façons de répondre aux recommandations.
- *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*
 - AJO a effectué une analyse d'impact des modifications apportées au droit de la protection de l'enfance et de l'impact sur les services d'AJO de la nouvelle *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*. Les ressources et documents internes et externes ont été mis à jour pour refléter les modifications, et le personnel et les avocats de la liste ont reçu des communications indiquant des ressources au sujet de la nouvelle loi. AJO continue de suivre l'impact de la nouvelle loi.
- Liste d'avocats en droit de la famille
 - Le Service des politiques a préparé une ébauche de normes mises à jour pour les avocats de la liste en droit de la famille et a effectué 15 consultations internes sur les documents d'ébauche. Les avocats du Service des politiques mettent à jour les documents en fonction des commentaires reçus et préparent un rapport sur les consultations pour la haute direction. Les consultations externes devraient commencer plus tard cette année.
- Aider les clients qui ne sont pas présents au tribunal
 - Des lignes directrices de pratiques exemplaires ont été élaborées à l'intention des avocats de service en droit de la famille qui désirent aider des clients qui ne sont pas présents au tribunal et qui désirent participer à leur comparution par téléconférence ou vidéoconférence. AJO a des discussions avec le MPG et la magistrature pour vérifier s'il est possible de mettre en place ces lignes directrices.
- Convention de La Haye relative à la signification et la notification à l'étranger
 - AJO a élaboré et communiqué des ressources au sujet de la Convention de La Haye relative à la signification et la notification à l'étranger à son personnel et aux avocats de la liste. AJO a aussi collaboré avec la Division des services aux tribunaux du MPG pour offrir un dîner-causerie sur le sujet.
- Enquête Katelynn Sampson
 - En réponse aux recommandations au jury du coroner découlant de l'enquête Katelynn Sampson, AJO a émis une communication à son personnel et à ses avocats de service journalier au sujet des pratiques exemplaires concernant la préparation d'affidavits.
- Gestion d'instance en droit de la famille
 - AJO continue d'élaborer un projet pilote spécialisé pour élargir l'accès à la gestion des causes de droit de la famille (actuellement seulement disponible dans les affaires de tutelle de l'État) pour certaines affaires en droit de la famille et toutes les affaires de protection de l'enfance.

Services en droit des réfugiés et de l'immigration

- La demande de services demeure élevée. Entre 2013 et 2017, l'Ontario a connu une augmentation de 190 % des demandes du statut de réfugié. Depuis novembre 2016, une arrivée massive de demandeurs en provenance des États-Unis a été enregistrée. Cette tendance devrait se poursuivre et pourrait augmenter à l'approche de l'été.
- En octobre 2017, AJO a reçu la confirmation d'une somme additionnelle de 7,1 millions de dollars de fonds fédéraux. Cette augmentation ponctuelle a permis à AJO de continuer de fournir des services par l'intermédiaire de son programme des réfugiés et d'immigration jusqu'à la fin de l'exercice 2017-2018. Le budget fédéral de février 2018 comprenait une augmentation ponctuelle de 12,8 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019, à répartir entre les régimes canadiens d'aide juridique fournissant des services en droit des réfugiés.
- En septembre 2017, le retard dans le traitement des dossiers devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié avait augmenté pour atteindre 34 462 affaires. En février 2018, la Commission a annoncé qu'elle commencerait à entendre les demandes principalement dans l'ordre où elles ont été reçues. La nouvelle pratique de fixation des dates a entraîné l'annulation de nombreuses audiences qui devaient avoir lieu en 2018. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a déclaré qu'au 1^{er} février 2018, le délai d'attente prévu pour une audience en matière de protection des réfugiés était d'environ vingt mois.
- En juin 2017, le gouvernement fédéral a ordonné un examen indépendant du processus et des procédures d'asile, principalement en vue d'accroître la productivité à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Un rapport final doit être déposé en juin 2018.

Mise à jour sur le programme des causes types

- Les dépenses totales pour le programme des causes types en 2017-2018 se sont établies à 636 904 \$.
- Trente-sept nouvelles affaires ont été admises au programme.
- Les bénéficiaires du financement du programme des causes types, en fonction des affaires dont le financement a été approuvé en 2017-2018 :
(le total fait plus de 100 % en raison de l'arrondissement)
 - Les personnes racialisées (19 %)
 - Les défendeurs en droit criminel (19 %)
 - Les réfugiés (14 %)
 - Les personnes qui ont des troubles de santé mentale (14 %)
 - Les détenus (11 %)
 - Les Autochtones (8 %)
 - Les personnes ayant des handicaps physiques (5 %)
 - Les personnes ayant des troubles cognitifs (3 %)
 - Les sans-abri (3 %)
 - Les femmes (3 %)
 - Les victimes de violence familiale (3 %)

Services juridiques et financement des cliniques

- Aide juridique Ontario investit une somme additionnelle de 7,3 millions de dollars dans les services des cliniques en 2018-2019. Cet investissement comprend :
 - Un financement annuel additionnel de 700 000 \$ pour élargir les services en droit de la famille offerts par les sociétés étudiantes d'aide juridique;
 - Un financement annuel additionnel de 585 000 \$ pour l'augmentation des coûts de soutien centraux des cliniques, notamment dans les domaines de l'interprétation et de la traduction, des débours juridiques ainsi que de l'apprentissage et de la formation en clinique, par suite de l'élargissement de l'admissibilité financière;
 - Un financement annuel additionnel de 1,5 million de dollars pour créer un fonds visant à élargir les services offerts par les cliniques spécialisées et ethnolinguistiques actuelles;
 - Un financement annuel additionnel de 4,9 millions de dollars pour investir dans les cliniques de services généraux dans les collectivités qui ont le moins de ressources par personne à faible revenu, tout en élargissant les services dans les collectivités, et ce, dans l'ensemble des régions de l'Ontario.

Services en français

- Le Comité consultatif sur les services en français continue de mettre l'accent sur l'intégration des services en français dans la planification et les activités d'AJO : soutien des stratégies à l'intention des clients au moyen de consultations internes et externes, formation de sensibilisation, analyse des besoins, c'est-à-dire consultations dans le cadre de la Stratégie à l'intention des communautés racialisées en 2017.
 - Le rapport annuel des cliniques sur les services en français est pleinement intégré à la demande annuelle de financement des cliniques.
- L'acquisition de la capacité demeure une priorité élevée pour le Comité sur les services en français : formation en ligne élaborée (obligatoire en 2017); constante mise à jour des outils; présentation sur la gamme des services en français à des séances de formation régionales des cliniques; participation aux programmes de formation du MPG et des intervenants; participation à l'élaboration de formation en matière de violence familiale pour le personnel de la justice en collaboration avec AOcVF; etc.
- Le Comité sur les services en français maintient des relations étroites avec les intervenants dans la province, ce qui facilite la collaboration concernant des projets spéciaux et le travail des comités pour améliorer les services en français.
 - Projets pour la communauté LGBTQ avec les associations FESFO et AJEFO, avec les cliniques de Toronto et de Hamilton, avec le Fidéicomis canadien d'éducation en libertés civiles et avec d'autres associations;
 - Comité consultatif sur les services en français du CLEO pour l'élaboration du programme Steps to Justice en français;
 - Nomination à un nouveau Comité consultatif sur l'accès à la justice en français permanent relevant du Procureur général.



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS : ANALYSE DE LA CONJONCTURE

Analyse environnementale

- Chaque année, au printemps et à l'été, AJO procède à son analyse environnementale annuelle pour appuyer l'élaboration du plan d'activités de l'année suivante.
- Une analyse environnementale tient compte de la conjoncture interne et externe. Parmi les genres de facteurs externes dont AJO tient compte, mentionnons l'introduction et l'effet probable des nouvelles lois (comme le projet de loi C-75, proposant plusieurs modifications au droit criminel, dont des limites aux enquêtes préliminaires) et des changements à la politique gouvernementale qui ont un effet sur les Ontariens à faible revenu et la prestation de services d'aide juridique (comme le projet pilote de la province sur le salaire minimum et l'augmentation du salaire minimum)
- Les comités consultatifs contribuent à ce processus en formulant des commentaires sur l'élaboration et sur les facteurs qui devraient être pertinents pour la planification d'AJO.

De quels genres de facteurs externes AJO tient-elle compte?

- Il existe seulement quelques facteurs conjoncturels et considérations :
 - Recommandations de la Commission Motherisk;
 - Effet prévu de la nouvelle loi sur la protection de l'enfance, y compris sur les services et processus d'AJO;
 - Modifications proposées au droit criminel et leur effet;
 - Projet de loi provincial sur la réforme correctionnelle;
 - Résultats de la première année du projet pilote de la province sur le revenu de base;
 - Initiatives et priorités continues du système de justice, y compris la modernisation du droit criminel;
 - Causes types et autres faits nouveaux dans la jurisprudence;
 - Tendances dans l'utilisation de la technologie;
 - Occasions de partenariat et de collaboration.



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

ANNEXE : Compte rendu aux comités sur les réunions d'automne 2017

Planification de l'admissibilité élargie aux services d'aide juridique : admissibilité financière

Conseils

Les seuils en matière d'actifs qui sont appliqués aux critères d'admissibilité financière sont très faibles. Une personne peut maintenant être admissible au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées même si elle détient jusqu'à 40 000 \$ d'actifs et aux prestations d'Ontario au travail même si elle possède jusqu'à 10 000 \$ d'actifs. AJO devrait tenter d'harmoniser ses critères avec ce changement de politique.

Les clients qui ont un certain revenu d'emploi sont souvent entre deux emplois, ce qui rend difficile l'évaluation de leur admissibilité financière aux services des cliniques, car l'admissibilité est établie à un certain moment. Il s'agit d'une question qu'AJO devrait examiner.

AJO devrait étudier l'effet de l'augmentation du salaire minimum sur l'admissibilité à l'aide juridique. L'admissibilité financière élargie visait à permettre à AJO de servir les gens qui ont un revenu d'emploi, mais cette augmentation rend moins probable que les gens soient admissibles.

AJO devrait poursuivre ses discussions avec le gouvernement quant au rapport entre le projet pilote de revenu de base de la province et l'admissibilité à l'aide juridique.

Mise à jour/ suivi d'AJO

Les seuils de revenu et d'actif d'AJO sont établis par règlement. Ils ont été augmentés de 6 % chaque année depuis 2014, mais AJO convient que l'écart entre ses seuils d'actif et ceux appliqués par les programmes d'aide sociale est important.

Les lignes directrices régissant l'admissibilité aux services des cliniques n'ont pas été mises à jour depuis de nombreuses années, à l'exception de l'intégration des augmentations annuelles de 6 % qui ont commencé en 2014. Il s'agit d'une question qui devrait être prise en considération si les lignes directrices sont mises à jour et révisées à l'avenir. Une consultation avec les cliniques serait requise.

AJO suivra l'effet de cette augmentation sur le nombre de personnes admissibles. Un demandeur qui est un employé et qui travaille 40 heures par semaine gagnerait 29 120 \$ à 14 \$ de l'heure, soit bien au-delà des seuils d'AJO. Toutefois, bon nombre de personnes qui travaillent au salaire minimum sont à temps partiel.

AJO est en communication avec le ministère des Services sociaux et communautaires et continue de suivre l'évolution de ce projet pilote et d'en examiner les incidences.

Planification de l'admissibilité élargie aux services d'aide juridique : services des cliniques (1)

Conseils

Les restrictions aux zones de service des cliniques pourraient constituer un obstacle à la prestation de services en droit de l'emploi à certains clients puisque, souvent, les gens ne vivent pas dans la zone de service où ils travaillent. AJO pourrait devoir aller au-delà des limites géographiques ou envisager un modèle de clinique spécialisée pour les services en droit de l'emploi si elle veut servir davantage de travailleurs en situation précaire.

Il y a un groupe de questions juridiques liées à la famille qui doit être pris en considération. Franchissez les portes du palais de justice en droit de la famille au 311, rue Jarvis, à Toronto, et vous y verrez des clients des cliniques. Il est important de tenter de régler leur affaire de droit de la famille avant qu'elle ne donne lieu à un litige. Il existe peut-être des services des cliniques qui pourraient compléter les services fournis par les avocats du secteur privé.

Il est nécessaire d'offrir des conseils juridiques sommaires pour les clients des cliniques dans les domaines qui ne relèvent pas du domaine de pratique des cliniques. Par exemple, il est essentiel d'offrir des conseils en droit criminel avant que l'accusation ne soit portée ainsi que des conseils sur les rapports entre le droit criminel et les domaines de pratique des cliniques.

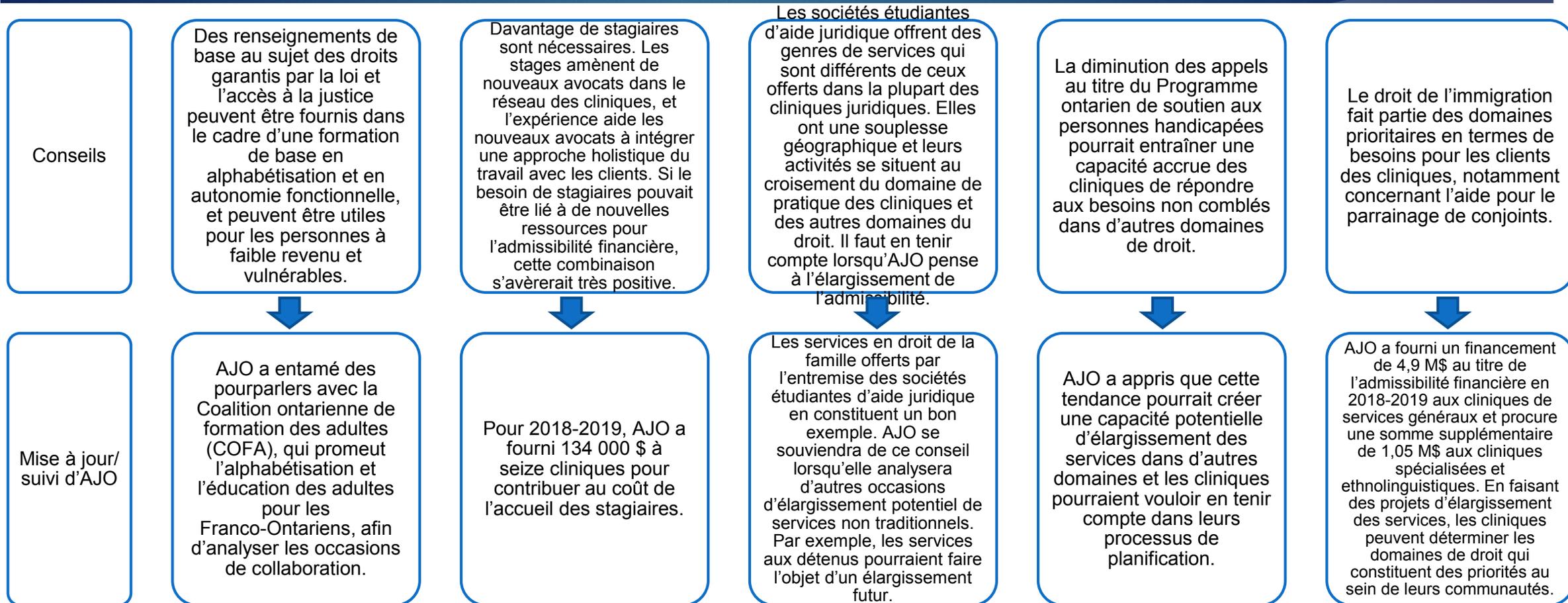
Mise à jour/ suivi d'AJO

De nombreuses cliniques ont collaboré pour élaborer des modèles partagés innovateurs pour la prestation de services en droit de l'emploi qui transcendent la zone de service. AJO continuera de discuter et d'appuyer les cliniques qui travaillent ensemble pour servir les clients en droit du travail.

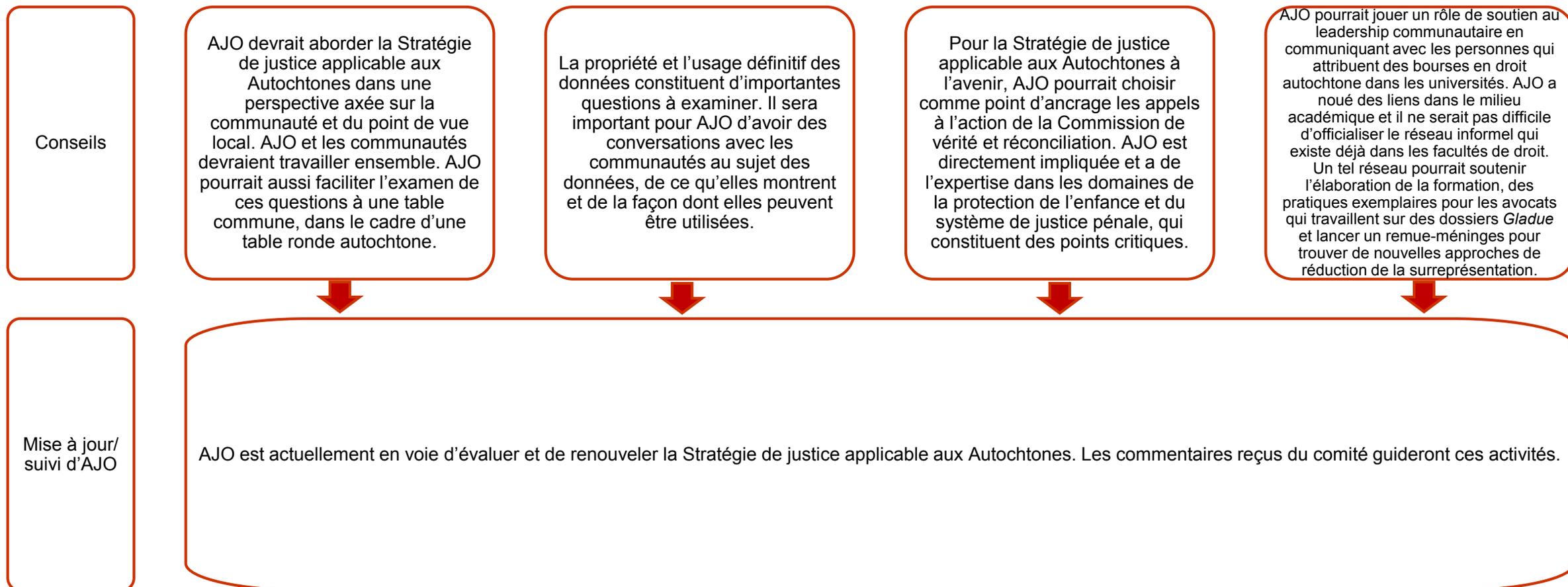
AJO convient que de meilleurs liens avec les cliniques et la connaissance de la gamme des services offerts par les cliniques peuvent aider les fournisseurs de services d'AJO à mieux répondre aux besoins juridiques croisés de leurs clients.

À l'heure actuelle, les cliniques sont en mesure de renvoyer les clients admissibles vers des conseils juridiques sommaires en droit criminel offerts par l'entremise du centre d'appels d'AJO. Des liens plus étroits entre les cliniques et leurs bureaux de district locaux et les bureaux des avocats de service peuvent aussi favoriser des renvois efficaces et une approche plus holistique dans la prestation des services.

Planification de l'admissibilité élargie aux services d'aide juridique : services des cliniques (2)



Stratégie de justice applicable aux Autochtones et services aux clients des Premières Nations, Métis et Inuits (1)



Stratégie de justice applicable aux Autochtones et services aux clients des Premières Nations, Métis et Inuit (2)

Conseils

En sus des statistiques, une étude qualitative pourrait aussi aider AJO à élaborer une stratégie pour un éventail de services qui s'attaquent à la surreprésentation. AJO pourrait regrouper certains de ces renseignements au moyen d'un groupe d'experts ou d'une table ronde. AJO pourrait également miser sur le travail qui a déjà été effectué. Par exemple, la cour *Gladue* au palais de justice de l'ancien hôtel de ville à Toronto effectue une étude triennale.

Les rédacteurs de rapports *Gladue* et les travailleurs de soutien se concentrent actuellement sur Toronto, ce qui n'est plus nécessairement approprié. Suivant le modèle actuel, il pourrait manquer de transparence. On se dirige maintenant vers la gouvernance communautaire, et certaines communautés ont maintenant leurs propres rédacteurs de rapports *Gladue*. Il faut aussi tenir compte des questions de formation et de contrôle de la qualité.

Les rapports *Gladue* constituent un outil important, mais ne suffiront pas à eux seuls pour éliminer la surincarcération. Trop souvent, ils semblent être négatifs dans leur description des traumatismes et de la dépendance. Il pourrait être utile d'examiner d'autres approches et mécanismes aussi susceptibles d'être efficaces. Il devrait y avoir une façon d'orienter la conversation vers la capacité d'adaptation, les relations significatives avec les communautés et l'octroi d'outils permettant aux avocats de combattre le racisme systémique.

Mise à jour/
suivi d'AJO

AJO fera appel à un consultant externe pour évaluer le programme de rédaction des rapports *Gladue* financé par la SJA. AJO envisage également la possibilité d'étendre l'évaluation avec le MPG pour y intégrer l'impact des rapports *Gladue* dans le système de justice.

Stratégie de justice applicable aux Autochtones et services aux clients des Premières Nations, Métis et Inuit (3)

Conseils

Il y a des occasions de liaison et de collaboration pour élaborer et offrir des formations. La Division de la justice pour les Autochtones du ministère du Procureur général a élaboré une formation efficace sur les compétences culturelles qu'AJO pourrait analyser. AJO devrait contacter le Bureau de l'avocat des enfants et à la Commission Motherisk pour la formation relative à la protection des enfants autochtones.

La compétence des avocats demeure un problème, et davantage de formation est nécessaire, particulièrement dans le domaine des rapports *Gladue*. Il peut être difficile pour les avocats d'avoir accès à une véritable formation.

Le comité devrait recevoir des mises à jour régulièrement sur le financement des causes types pour les parties autochtones et les communautés autochtones.

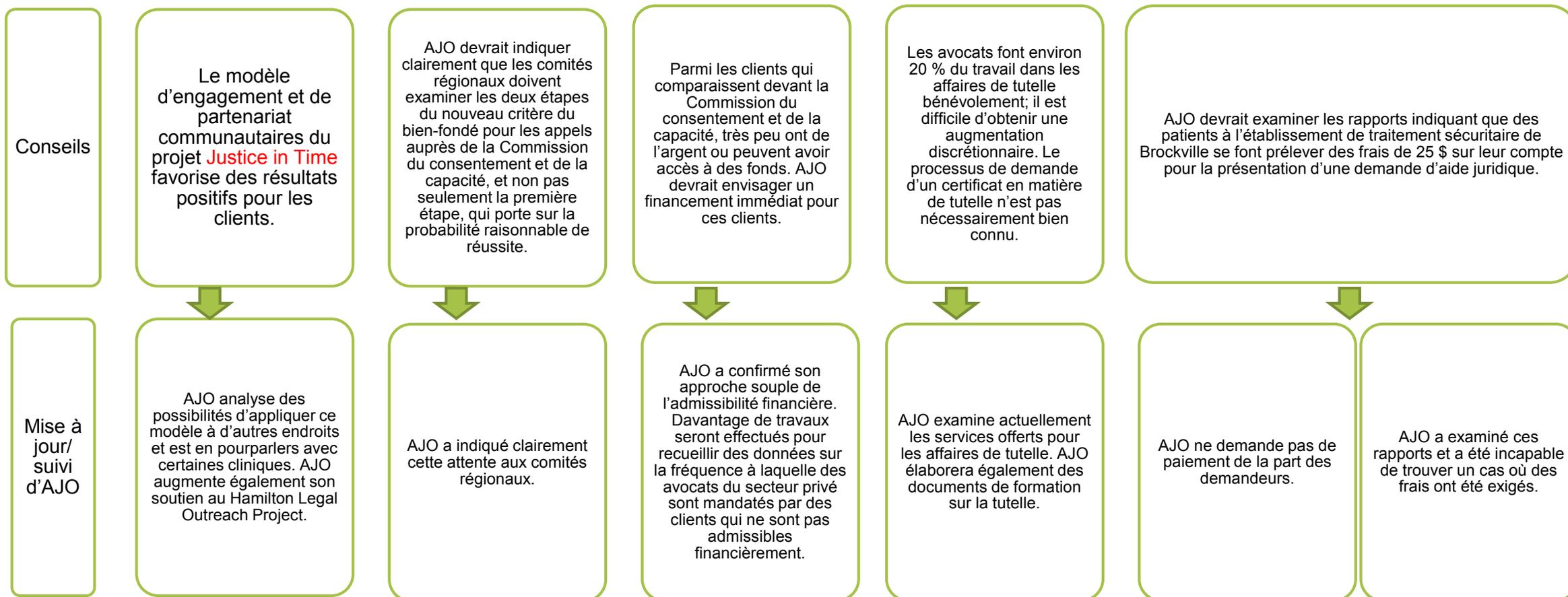
Mise à jour/
suivi d'AJO

AJO est actuellement en voie d'élaborer une formation.

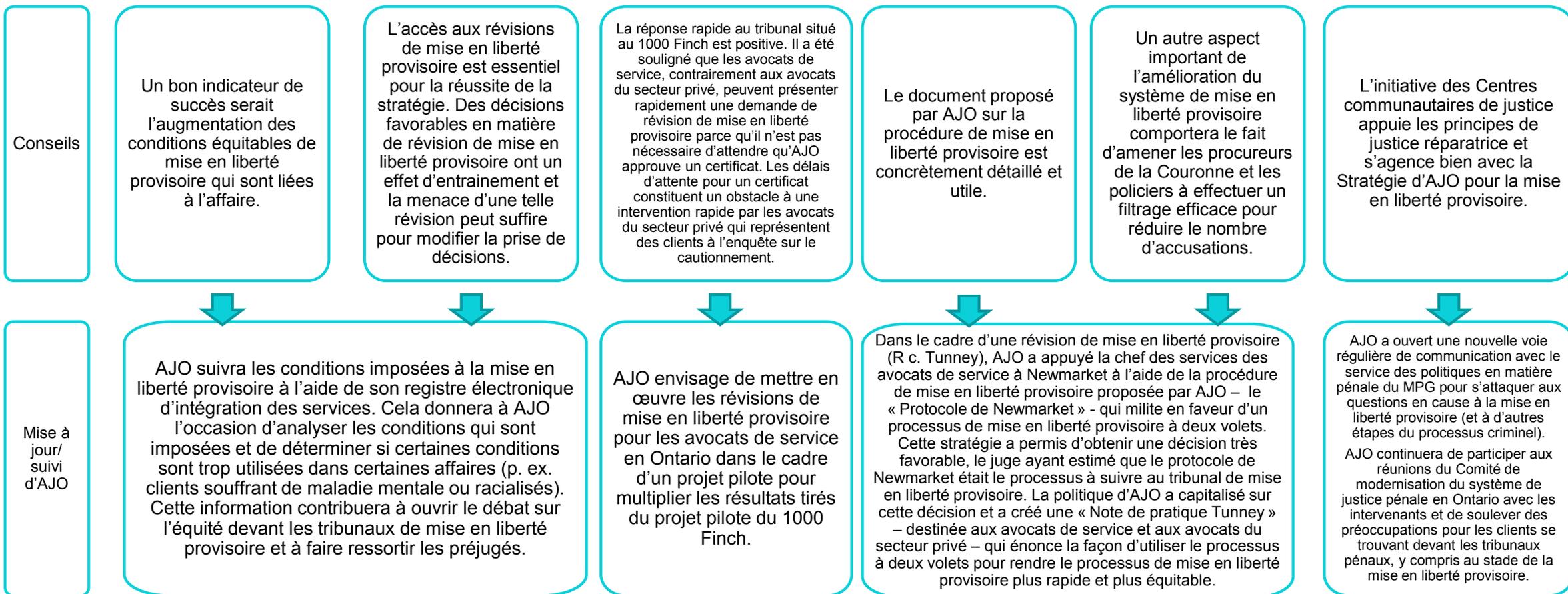
Les avocats inscrits sur les listes d'AJO doivent faire une déclaration pour attester leur conformité aux nouvelles normes de la liste *Gladue*. Les réponses des déclarations 2017 (les avocats faisant des déclarations pour l'année civile 2017) jusqu'au 15 avril 2018 sont les suivantes : sur les 1 208 inscrits sur la liste *Gladue* qui ont répondu, 1 176 ont déclaré « Oui » et 32 ont déclaré « Non ». AJO continue d'élargir la formation *Gladue* offerte aux avocats.

AJO fournira ces mises à jour régulièrement au comité. Une mise à jour générale est également donnée à la diapo 21 de cette présentation.

Stratégie en matière de santé mentale et services pour les clients en santé mentale



Stratégie pour la mise en liberté provisoire



Élaboration de normes pour les avocats de la liste en droit pénal pour adolescents

36

Conseils

La nécessité de normes est très claire. Peu d'avocats invoquent l'article 29 de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, qui énonce les critères de détention à une enquête sur cautionnement pour un adolescent. Il est essentiel que les avocats qui travaillent avec les adolescents lisent et comprennent la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. AJO pourrait parler aux facultés de droit pour qu'elles consacrent un cours à la justice pénale pour les adolescents.

L'exigence annuelle de trois heures de formation juridique permanente pour figurer sur la liste des avocats de l'aide juridique pourrait être trop lourde pour certains avocats sauf si l'exigence peut être respectée au moyen de modules d'autoformation. AJO peut aider les avocats à respecter cette exigence en proposant une formation admissible, telle que les dîners-causeries et en offrant des possibilités d'autoformation sur le site Web de LAO LAW. AJO pourrait également envisager des possibilités de formation en partenariat.

Le site Web de LAO LAW pourrait comprendre une page ou une section particulière où les avocats pourraient trouver des documents et des liens liés à la justice pénale pour adolescents. Les sections du site Web qui traitent de la mise en liberté provisoire et de la détermination de la peine pourraient aussi comprendre des documents, ou un lien à des ressources, indiquant les différences en matière de mise en liberté provisoire et de détermination de la peine pour les adolescents.

Mise à jour/
suivi d'AJO

AJO a constitué un groupe de travail et tiendra des consultations sur les normes en droit pénal pour adolescents afin de garantir une représentation de qualité devant les tribunaux de justice pénale pour adolescents.

Les normes qui seront élaborées le seront en consultation avec les avocats du secteur privé et garantiront que toute exigence de formation juridique permanente soit accessible et possible pour les avocats.

LAO LAW créera une page consacrée à des documents et à des liens propres aux questions de droit pénal pour adolescents.

Stratégie en droit carcéral

Conseils

Les détenus n'ont pas suffisamment d'information au sujet de là où ils doivent s'adresser pour trouver de l'aide et des recours qui sont à leur disposition. AJO devrait considérer cela comme une priorité. Il est possible que l'information relative à AJO et aux services d'aide juridique ne soit pas disponible ou visible dans de nombreux établissements.

Le nouvel avocat de service en milieu carcéral d'AJO pourrait être en mesure de contribuer à transmettre l'information aux détenus et les aider à prendre contact avec des ressources.

La communication de l'information aux détenus est un problème qui touche tous les établissements carcéraux de la province. Il y a toutefois un établissement en particulier dans lequel de nombreux obstacles procéduraux et administratifs entravent la transmission des renseignements aux détenus.

Mise à jour/ suivi d'AJO

AJO considère comme prioritaire la communication des renseignements aux détenus. AJO travaille en collaboration avec les cliniques juridiques et avec les partenaires communautaires pour élaborer des plans concrets en vue de procurer un meilleur accès à l'information au sujet des droits conférés par la loi aux détenus et de la façon de bénéficier de services juridiques.

Le nouvel avocat de service en milieu carcéral travaille en partenariat avec l'équipe de la Stratégie en droit carcéral pour contribuer à la collecte des données sur les types de besoins et de questions juridiques qu'ont les personnes détenues de façon provisoire, à communiquer les renseignements nécessaires aux personnes détenues et à les accompagner dans la prise de contact avec les ressources qui peuvent leur fournir de l'assistance.

AJO tisse des liens avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels aux niveaux provincial et local pour régler ce problème.

Services en droit de la famille (1)

Conseils

Les services en droit de la famille fournis par les sociétés étudiantes d'aide juridique sont importants. Le financement qui soutient ces services est épuisé et ces services sont maintenus en vie artificiellement. Une clinique étudiante a déjà annoncé qu'elle mettait fin à ses services en droit de la famille, tandis que d'autres les ont réduits pour les offrir seulement à temps partiel.

AJO devrait continuer d'envisager les possibilités d'offrir aux avocats du secteur privé la formation qu'elle offre à son personnel. La formation en santé mentale qui a été donnée aux membres du personnel qui travaillent dans le domaine du droit criminel d'AJO serait aussi utile pour les avocats de service en droit de la famille.

Les comparutions à distance économisent du temps et de l'argent. Il faut élaborer des processus pour aider les avocats de service à représenter les clients en droit de la famille qui comparaissent à distance. AJO soumettra à l'attention du Comité de modernisation du système de justice pénale la question d'offrir plus largement la possibilité de comparaître à distance aux parties en droit familial qui sont détenues.

Mise à jour/ suivi d'AJO

Le financement est fourni aux sociétés étudiantes d'aide juridique pour leur permettre de continuer à offrir leurs nouveaux services en droit de la famille.

La formation et les ressources en santé mentale d'AJO pour les avocats en droit criminel sont aussi offertes aux avocats du secteur privé inscrits sur les listes d'AJO. AJO élaborera une formation en santé mentale pour les avocats en droit de la famille au cours de la prochaine année et a entamé des consultations au sujet des besoins et possibilités précis de formation.

AJO a élaboré des lignes directrices des pratiques exemplaires pour aider les avocats de service à représenter les clients en droit de la famille qui comparaissent à distance. Nous travaillons avec le MPG et la magistrature pour faire en sorte que ce processus fonctionne devant les tribunaux, avant de le communiquer.

Services en droit de la famille (2)

Conseils

Les sondages auprès des clients d'AJO revêtent un intérêt particulier. La protection de la vie privée et la confidentialité sont particulièrement importantes lorsqu'un client vit ou a vécu une situation de violence familiale. Dans les affaires qui s'y prêtent, les avocats qui comprennent le risque pour la sécurité de leurs clients pourraient joindre le sondage à l'exemplaire de leur facture définitive.

AJO devrait envisager la tenue de conférences de règlement plus tôt au cours du processus judiciaire. On pourrait demander aux clients de se présenter à une réunion de règlement lorsqu'ils ont presque épuisé le nombre d'heures autorisées au titre de leur certificat.

Les nouveaux certificats d'AJO destinés aux questions de protection de l'enfance avant litige sont très utiles. Les parents subissent souvent des pressions pour signer des documents sans avoir l'occasion d'obtenir des conseils juridiques. Ils ignorent souvent qu'ils peuvent recourir à des modes extrajudiciaires de règlement des différends. AJO pourrait profiter des occasions de formation pour sensibiliser davantage les avocats en droit de la famille à l'existence de ces certificats.

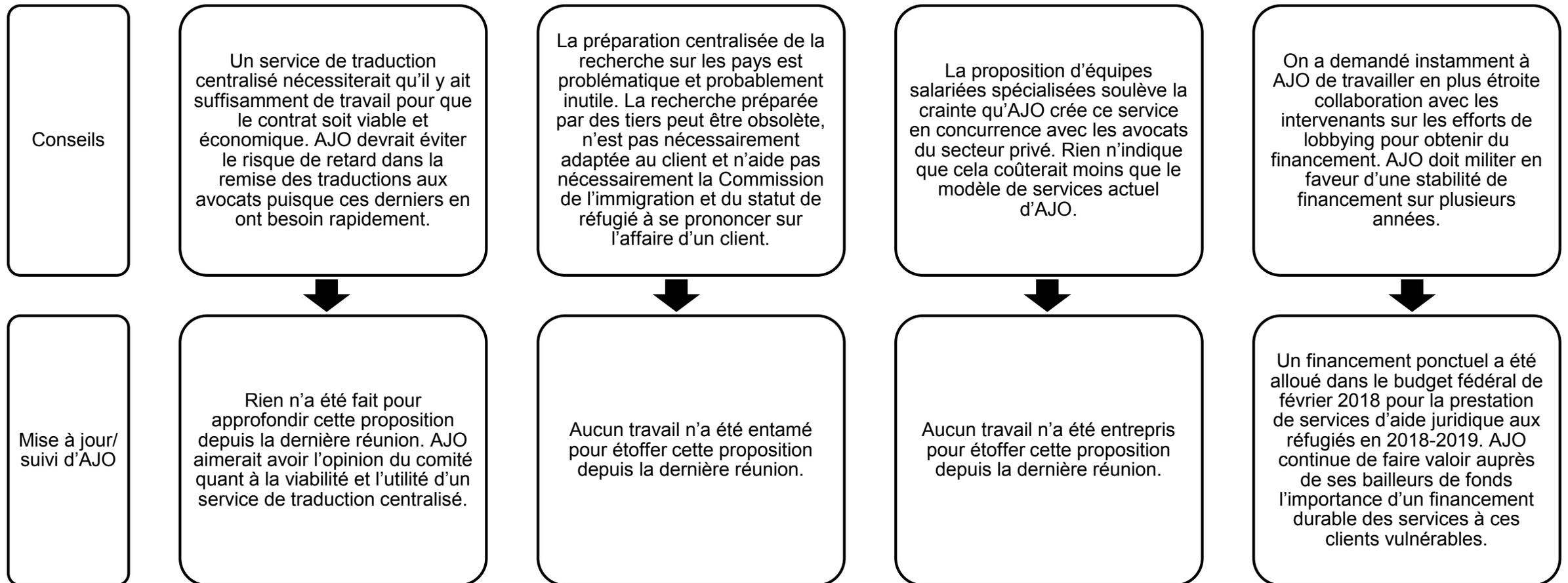
Mise à jour/ suivi d'AJO

AJO entamera des discussions avec notre responsable de la Stratégie en matière de violence familiale ainsi qu'avec notre Service de veille stratégique et statistique et notre Service d'aide à la qualité pour évaluer cette possibilité.

AJO a effectué une analyse environnementale relative au recours actuel aux conférences en vue d'un règlement amiable de l'organisme dans le but de formuler une recommandation en faveur d'un projet pilote qui mettrait en place un processus rationalisé de recours précoce à ces conférences.

AJO rappelle aux principaux intervenants l'existence des certificats avant litige. AJO prévoit mener d'autres activités de sensibilisation au sujet de ces services dans un but d'harmonisation avec l'importance accordée aux règlements extrajudiciaires pour les familles par la nouvelle *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Services en droit de l'immigration et des réfugiés



Services et financement des cliniques

Conseils

Il faut prendre soin d'examiner le sens des statistiques sur le nombre de dossiers des cliniques, car les chiffres ne disent pas tout. Un nouveau type de dossiers, comme dans le domaine du droit de l'emploi, n'est pas nécessairement comparable aux dossiers que les cliniques ont l'habitude de traiter.

Une confirmation rapide de nouveaux fonds sera importante pour les cliniques.

Le fait d'ajouter de nouveaux domaines d'expertise constitue un défi, car le personnel doit recevoir la formation juridique pertinente. Équilibrer la demande de nouveaux services et la demande pour les services dans les principaux domaines de pratique des cliniques est également une tâche difficile.

Le nouveau Système de gestion de l'information des cliniques (SGIC) ne fonctionne pas bien et affecte le service à la clientèle et le moral dans les cliniques. La plateforme est extrêmement lente et on lui demande de faire trop de choses. Une communication aux cliniques au sujet du fait qu'AJO connaît les problèmes et est déterminée à les résoudre ferait une différence.

Mise à jour/ suivi d'AJO

Il est établi que différents dossiers comportent différents niveaux de complexité. Les cliniques étendent actuellement leurs services dans de nouveaux domaines de droit comme le droit de l'emploi, le droit des aînés et le droit de l'immigration. On reconnaît également que les dossiers dans de nouveaux domaines de droit comportent une courbe d'apprentissage.

L'allocation de nouveaux fonds pour 2018-2019 a été annoncée en avril 2018. Les fonds pour les cliniques de services généraux et les sociétés étudiantes d'aide juridique commenceront à être versés en mai 2018.

La hausse des seuils d'admissibilité financière signifie que davantage de personnes sont admissibles aux services du domaine de pratique des cliniques. Bon nombre de cliniques servent actuellement des clients dans de nouveaux domaines de droit comme le droit de l'immigration et le droit de l'emploi. AJO soutient l'indépendance des cliniques dans leur évaluation des besoins de leurs communautés et procure des fonds, en vue de l'apprentissage et de la formation dans les cliniques, à l'Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario pour soutenir la formation du personnel des cliniques.

Tel que communiqué aux cliniques, le bon fonctionnement du programme de SGIC constitue une priorité pour AJO. AJO a fait appel aux services d'un cabinet d'experts-conseils ayant de l'expertise dans les logiciels sur lesquels est construit le SGIC et a commencé à travailler avec l'équipe du SGIC des TI d'AJO en février.

Services en français

Conseils

Les dîners-causeries en français d'AJO pourraient être offerts aux organismes partenaires, comme l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), qui procure également de la formation. Ils pourraient aussi être plus accessibles aux avocats des cliniques s'ils étaient affichés sur le site Web du Bureau des ressources des cliniques.

AJO pourrait envisager d'offrir sa formation juridique permanente en français pour les avocats aux parajuristes, aux adjoints juridiques et à d'autres personnes, car cette formation pourrait aussi leur être utile.

Les avocats qui désirent représenter leurs clients en français doivent avoir accès à de la formation sur la langue et la terminologie techniques juridiques. AJO pourrait juger utile de participer à une initiative de formation juridique en français financée par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Mise à jour/ suivi d'AJO

AJO a fait un suivi avec l'AJEFO en novembre 2018 pour discuter de la possibilité pour l'AJEFO d'utiliser les programmes de dîner-causerie d'AJO. Elles ont déterminé que ces programmes ne sont pas particulièrement utiles hors du contexte d'AJO. Les programmes ont été communiqués aux cliniques, notamment par l'entremise du Réseau francophone des cliniques.

AJO offre cette formation à tous ses professionnels du droit. Au cours des deux dernières années, des parajuristes ont aussi participé à la formation donnée par l'Institut de développement professionnel en langue française du ministère du Procureur général.

AJO a entamé des pourparlers avec la Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA) et avec l'AJEFO pour examiner les possibilités de collaboration.